

Image not found or type unknown



Me renseigner sur les demarches a faire

Par **babaniang**, le **27/04/2013** à **11:55**

Bjr ,je suis entré en France avec un visa et ça va faire bientôt 5 ans que je vis ici. Je me suis marié le 22 octobre dernier avec une Française et on vit ensemble depuis plus d'1 an mais j'arrive pas à avoir des preuves de vie commune à chaque fois on nous demande une pièce d'identité pour joindre nos deux noms.rnDonc si il y'a quelqu'un qui peut m'éclairer merci

Par **amajuris**, le **27/04/2013** à **13:07**

bjr,rnle pacs ne donne pas droit automatiquement à un titre de séjour, ce qui est logique car un pacs se fait et défait très facilement.rnvous devez fournir des preuves de vie commune et de vos liens personnels en France.rnje ne comprends pas quand vous écrivez " on nous demande une pièce d'identité pour joindre nos deux noms.".rncdt